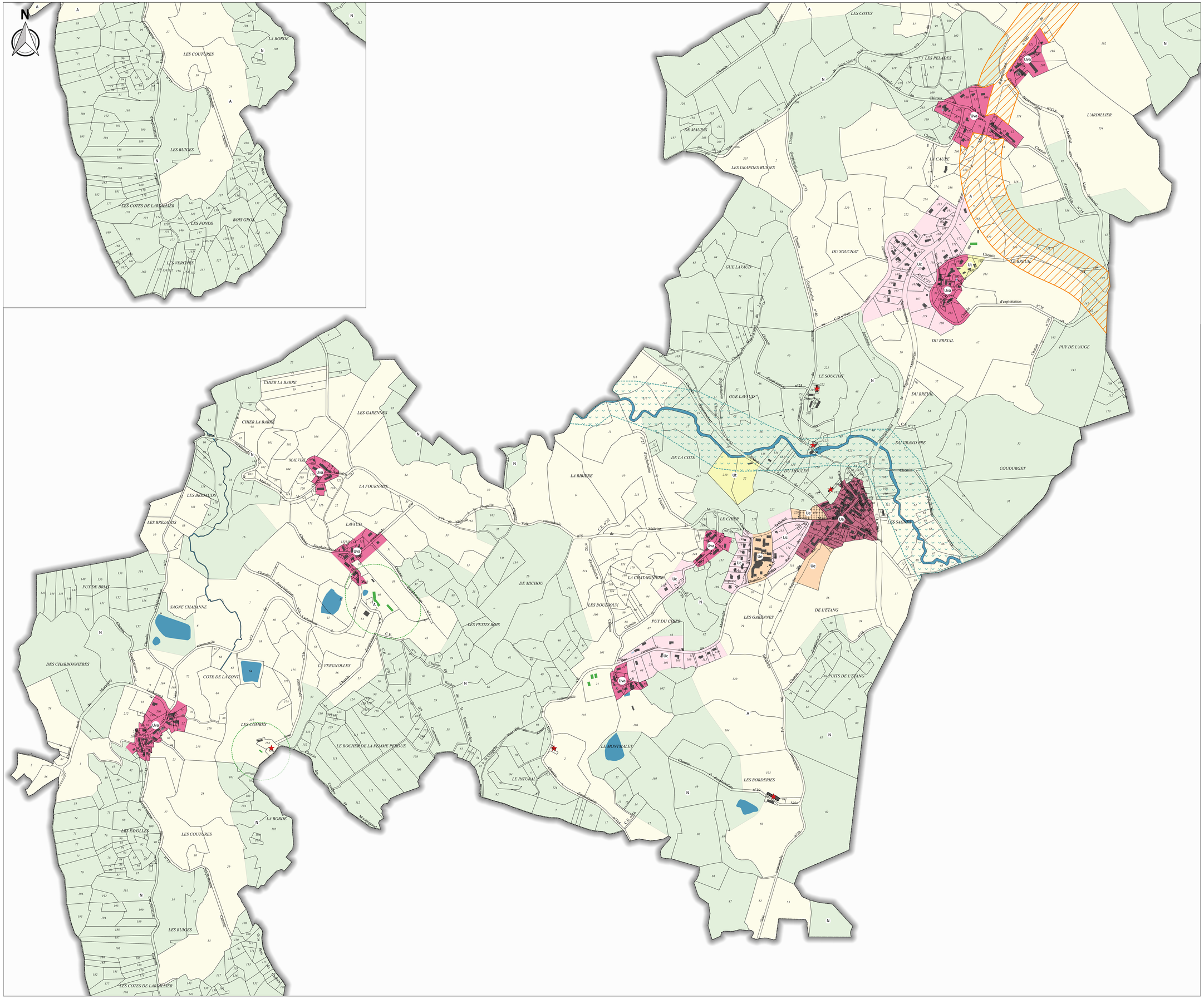

GRAND GUÉRET Communauté d'Agglomération

CADexperts — Agence de Guéret — Tél : 05 55 52 21 73

CABINET ECTARE — Agence ECTARE Centre-Ouest — Tél : 05 55 18 91 60

CAMPUS DÉVELOPPEMENT — Tél : 04 73 45 19 44 — Mail : urbanisme@campus69.fr

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de la Chapelle-Taillefert

3-2

REGLEMENT GRAPHIQUE
Planche SUD

Juillet 2021

PRESCRIPTION
Délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2016

ARRET DU PROJET
Délibération du Conseil Communautaire du21 septembre 2021

APPROBATION DU PROJET
Délibération du Conseil Communautaire du .....

Zonage réglementaire
- Ua - Secteur urbain à vocation mixte correspondant au bourg historique
- Uc - Secteur urbain résidentiel en extension du bourg et des villages
- Uva - Secteur urbain d'habitat traditionnel correspondant aux villages
- Ue - Secteur urbain accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ut - Secteur urbain dédié aux activités touristiques et de loisirs
- A - Secteur agricole à préserver
- N - Secteur naturel et forestier à préserver

Dispositions agricoles
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité (50 ou 100m)

Prescriptions particulières
- Espace boisé classé (article L.113-1 du CU)
- Cours d'eau et zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

0 — 250 — 500 m

Echelle 1 : 4000